

RECONFINEMENT

Les bibliothèques autorisées officiellement à faire du drive et du portage

f



L'inter-association professionnelle des bibliothèques s'est réunie vendredi 30 octobre avec le ministère de la

Culture qui a confirmé la fermeture des ERP de type S au public et l'autorisation de la pratique du *click and collect*.



Par [Mylène Moulin](#),

Créé le 30.10.2020 à 17h51,

Mis à jour le 30.10.2020 à 18h45

Vendredi 30 octobre en début d'après-midi, les membres du collectif d'association professionnelle des bibliothèques ont été reçus en visio-

conférence par le ministère de la Culture pour une réunion visant à clarifier la situation des bibliothèques en cette nouvelle période de confinement. Lors de cet échange, le ministère a confirmé la fermeture des établissements de lecture publique à tous les types de publics, même scolaires, et par extension l'annulation de toutes les animations et événements culturels programmés.

Il a cependant réaffirmé que les bibliothèques qui le souhaitent peuvent mettre en place un service de *drive* près de l'entrée de l'établissement et pratiquer le portage à domicile, dans le respect des gestes barrières. *"Même si ce n'est pas exprimé dans le décret publié au Journal officiel du 29/10, le ministère a été clair sur ce point : nous pouvons avoir recours au click and collect et développer un service de portage à domicile"*, a expliqué à Livres Hebdo **Dominique Auer**, président de l'Acim et membre du collectif inter-association, présent à la réunion. Des autorisations qui devraient prochainement être inscrites dans la loi, sans doute en fin de semaine prochaine. 

 **Personnel**



Autre thème abordé : le travail des agents en présentiel peut continuer, malgré la fermeture au public. Les bénévoles des bibliothèques ont également le droit de continuer à travailler au sein des bibliothèques, sauf les personnes à risque. 

En fin de réunion, le ministère a tenu à rassurer les bibliothèques en rappelant qu'elles ne seraient pas oubliées par le plan de relance de la culture 2021-2022.

Composé de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD), l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV), Bibliopat et l'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (Acim), l'inter-association professionnelle des bibliothèques est à l'origine de **Bibliocovid**, un site de référence sur le déconfinement en bibliothèque. Elle devrait y publier prochainement des précisions concernant les ajustements réalisables en bibliothèque pendant ce second confinement.

30.10

2020

Articles liés



30.10.2020

Bibliothèques, médiathèques et centres de documentation ne peuvent ...



30.10.2020

Bibliothèques, médiathèques et centres de documentation ne peuvent ...



29.10.2020

Reconfinement : incertitudes en bibliothèques  



29.10.2020

Reconfinement : incertitudes en bibliothèques



28.10.2020

Emmanuel Macron ferme les librairies et les bibliothèques 



28.10.2020

Emmanuel Macron ferme les librairies et les bibliothèques

Sur le même thème